

Le 7 octobre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, ROBERT, CHAPOT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Reconduction de la convention avec Mutualia Alliance Santé pour l'offre de mutuelle communale

Monsieur le Maire expose que l'accès aux soins de santé constitue une véritable difficulté pour les personnes précaires qui, par manque de moyens financiers, renoncent à souscrire à une mutuelle et par conséquent à se faire soigner.

Face à ce constat, et à la dégradation du contexte socio-économique et aux enjeux de cohésion sociale, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a souhaité promouvoir une ville solidaire et s'engager dans une démarche dont l'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages de la Commune et de favoriser l'accès aux soins pour tous, via la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en octobre 2021.

Mutualia Alliance Santé, organisme à but non lucratif, qui inscrit son action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, dont les valeurs sont : proximité, solidarité et mutualisme, a été retenu en octobre 2021 pour proposer aux habitants de la commune une mutuelle communale.

Monsieur le Maire souligne qu'après 3 ans de fonctionnement, ce sont 395 habitants de la commune couverts par la mutuelle communale, soit 3.82% de la population d'Andrézieux-Bouthéon. Depuis le début de l'année 2023, le nombre de bénéficiaires de la mutuelle communale a augmenté de 28%.

L'offre de la mutuelle « Mutualia » semble adaptée aux besoins des administrés, privés d'une couverture complémentaire santé ou désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé à un prix intéressant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241008-2024-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Il explique que, fort de ce succès, la collectivité souhaite maintenir son soutien à ses administrés et renouveler la convention avec Mutualia afin de proposer une offre de santé à tous à moindre coût.

Il fait remarquer que cette démarche n'engendre aucun coût pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre Mutualia et les administrés.

Monsieur le Maire indique que l'adhésion à la mutuelle communale sera ouverte à toute personne physique et à ses ayants droit, à condition que son lieu de résidence habituelle ou son lieu de travail se situe sur la commune et listent les principales caractéristiques des prestations de cet organisme.

Il ajoute que, pour contractualiser le partenariat entre la Ville, le CCAS et Mutualia Alliance Santé, une convention a été rédigée et précise les engagements des parties. Elle prendra effet le 8 octobre 2024 pour une durée de 3 ans et pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception tous les ans à condition de respecter un préavis de deux mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de la mutuelle communale en partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin de proposer à tous les administrés une offre de santé à compter du 8 octobre 2024, pour une durée de 3 ans,
- **APPROUVE** la convention tripartite qui en découle, entre Mutualia Alliance Santé, la Ville et le CCAS d'Andrézieux-Bouthéon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 octobre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

